L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 JANVIER 1863.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans :
VENDREDI MATIN, 30 JANVIER.

Ventes à l'encan ce jour.

Par T. K. [illegible] à Ch. [illegible] rue du Camp No 73—250 lots marchandises sèches, bonneterie, articles de fantaisie [illegible]

Par G. P. Murphy, No 51 rue des Magasins—un assortiment de chandelle, beurre, fromage, café jambons, [illegible]

Par G. P. Phinney, par ordre de la Commission de Navigation—[illegible]

Par H. Holabird & Marks à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 73—marchandises sèches, vêtements, bottes et souliers.

1er Les porteurs sont autorisés à prendre des [illegible] la semaine, à raison de 25 cents.

Départ du consul de France.

M. le comte Mejan, consul de France à la Nouvelle-Orléans, dont partir lundi prochain à bord du *Marion* pour New-York, d'où il compte se rendre en France, pour profiter d'un congé qui lui a été accordé, il y a déjà plus de mois, par M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères.

Dans les circonstances critiques où s'est trouvée la Nouvelle-Orléans, M. de Mejan s'est [illegible] avec le zèle le plus entier à la défense des intérêts français et des droits de ses nationaux. Il a appuyé, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, les nombreuses réclamations qui arrivaient presque chaque jour au Consulat, et il ne négligea aucune démarche qui pût amener une solution favorable à des causes [illegible] intéressant soit la personne, soit la propriété d'un Français. On se fait difficilement une idée de la tache qui incombait à un consul représentant une population de plus de trente mille Français résidant en Louisiane, dans la situation tout exceptionnelle où s'est trouvé cet Etat depuis une année.

Nous qui avons vu le consul français à l'œuvre, infatigable dans ses démarches, quand il s'agissait de faire rentrer la liberté à un de ses compatriotes, nous pouvons rendre pleine justice à son dévouement et à son zèle, bien que ces efforts n'aient pas toujours été couronnés de succès. La présence du comte Mejan à Paris servira à hâter la solution de bien des questions restées en litige, et amènera probablement le règlement des nombreuses réclamations qui sont actuellement pendantes.

Les nombreux amis de M. de Mejan espèrent qu'il reviendra à la fin de son congé, reprendre son poste, mais il est possible qu'il soit appelé à des fonctions plus importantes. C'est donc, pour nous, un bien définitif qu'il dit aux Français de la Nouvelle-Orléans avant de s'embarquer sur le *Marion* lundi prochain.

Parmi les départ de M. le comte Mejan, M. Eustomon prendra la succession du consulat qu'il a remis à la satisfaction de ces concitoyens pendant la première absence du consul.

☞ Nous publierons demain, samedi, une feuille double, ce qui nous permettra de donner aux colonnes de feuilleton et une plus grande quantité de matière à lire. Nous tenir nerons compte de l'*Abeille de Nouvelle-Orléans* et nous commencerons immédiatement après la publication d'un roman intitulé *Jean Diabe*, traduit de l'anglais par *Jules Lacroix*.

Prudence extrême.—On trouvera, plus loin un [illegible] de la Banque de France à la prononciation [illegible] de la prudence.

Le prix libre et le travail servile.

Le *Journal du Commerce* tire des feuilles [illegible] du New-York, publié sous le [illegible] précédé un article dont nous reproduisons [illegible] quelques passages.

[illegible] quelques quidam d'esclaves [illegible] ont maintenant dans un état de [illegible] extrême misère, a mettre [illegible] fait en marche de sociétés. Nous [illegible] le fait que ces hommes, ces [illegible] ont subitement devenus [illegible] de la charité publique, et qu'ils bénéficient comme avant, en vertu des lois locales [illegible] de trois piastres par tête et par mois [illegible] fait des sujets pour la [illegible] taxes publiques [illegible] Etats-Unis sont dans [illegible] de faire du tort à la position des pauvres.

Les comités qui ont visité les conditions de [illegible] ont fait différents rapports. Parmi [illegible] remarquons ceux qui nous [illegible] en parle le chiffre des représentants [illegible] de New-York.

En examinant ce rapport nous avons été [illegible] de cette vérité malsonnante, qui [illegible] de la nature humaine, il n'y a pas d'exemple [illegible] rapport que nous avons [illegible] qu'on a eu [illegible] complètement [illegible] un remède possible [illegible] pour les maux qui existent et qu'on semblait [illegible] pouvoir y [illegible] le soulagement subit de [illegible] surprise [illegible] maintenant [illegible] les [illegible] qui intéressent soit la personne, soit la propriété d'un Français. On se fait difficilement une idée de la tache qui incombait à un consul représentant une population de plus de trente mille Français résidant en Louisiane, dans la situation tout exceptionnelle où s'est trouvé cet Etat depuis une année.

Nous qui avons vu le consul français à l'œuvre, infatigable dans ses démarches, quand il s'agissait de faire rentrer la liberté à un de ses compatriotes, nous pouvons rendre pleine justice à son dévouement et à son zèle, bien que ces efforts aient pas toujours été couronnés de succès. La présence du comte Mejan à Paris servira à hâter la solution de bien des questions restées en litige, et amènera probablement le règlement des nombreuses réclamations qui sont actuellement pendantes.

Les nombreux amis de M. de Mejan espèrent qu'il reviendra à la fin de son congé, reprendre son poste, mais il est possible qu'il soit appelé à des fonctions plus importantes. C'est donc, pour nous, un bien définitif qu'il dit aux Français de la Nouvelle-Orléans avant de s'embarquer sur le *Marion* lundi prochain.

Parmi les départ de M. le comte Mejan, M. Eustomon prendra la succession du consulat qu'il a remis à la satisfaction de ses concitoyens pendant la première absence du consul.

☞ Nous publierons demain, samedi, une feuille double, ce qui nous permettra de donner aux colonnes de feuilleton et une plus grande quantité de matière à lire. Nous tenir nerons compte de l'*Abeille de Nouvelle-Orléans* et nous commencerons immédiatement après la publication d'un roman intitulé *Jean Diabe*, traduit de l'anglais par *Jules Lacroix*.

Prudence extrême.—On trouvera, plus loin un [illegible] de la Banque de France,